



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

**AVIS PUBLIC
PÉRIODE DE CONSULTATION ÉCRITE
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal statuera sur une demande d'usage conditionnel au règlement relatif aux usages conditionnels no. 05-390-15, lors d'une séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le mardi 1^{er} février 2022.

Identification du site concerné :

60-68 rue du Sacré-Cœur, lot 1 949 442, zone CR-5.

Nature et effet :

Cette demande d'usage conditionnel aurait pour effet de permettre l'usage multifamilial plus de 16 logements, concernant la construction d'un bâtiment résidentiel de 20 logements.

NOTE SPÉCIALE : Compte tenu des mesures liées à la protection de la santé publique et considérant la résolution 21-12-239, toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires lors d'une période de consultation écrite. Les commentaires peuvent être transmis par la poste, par télécopieur ou par courriel aux coordonnées ci-dessous, et ce, jusqu'au 1^{er} février 2022 à 17h00.

Madame Virginie Riopelle
84, rue du Sacré-Cœur
Charlemagne, (Québec) J5Z 1W8
Télécopieur : 450-581-0597
Courriel : greffe@ville.charlemagne.qc.ca

Toute personne intéressée pourra obtenir les renseignements relatifs à cette demande en téléphonant au 450-581-2541 poste 25, ou par courriel tardifb@ville.charlemagne.qc.ca. De plus, une présentation détaillée peut être consultée à l'adresse www.ville.charlemagne.qc.ca/fr/avis-publics

Donné à Charlemagne
ce 17 janvier 2022

Virginie Riopelle
Greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, sur le site internet de la ville de Charlemagne le 17 janvier 2022, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément à la Loi, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 17 janvier 2022.

Virginie Riopelle
Greffière